

FOIRE AUX QUESTIONS

Quels sont les critères pour participer ?

- Avoir 26 ans et plus.
- Être motivé(e) par ce projet collectif.
- Être en recherche active d'emploi, avoir un projet professionnel.
- Être pleinement disponible pendant 6 semaines.
- Savoir surfer sur internet et utiliser des applications mobiles en autonomie ou avoir un début d'autonomie.
- Donner son autorisation pour le droit à l'image.

Pourquoi donner son autorisation de droit à l'image ?

L'opération sera médiatisée.

Cette autorisation vous permettra de participer aux opérations de communication qui vont avoir lieu sur l'entreprise éphémère (reportage TV...).

Comment déposer sa candidature ?

- Se rendre sur www.entreprises-ephemeres.fr et déposer sa candidature **avant le 16 septembre 2017**.
Attention : Le nombre de place est limité, aussi nous privilégierons les premiers inscrits sur la plateforme ayant un dossier complet (voir ci-dessous).
Vous recevrez un mail accusant réception de votre candidature
- Renseigner un dossier comprenant :
 - Nom, prénom, date de naissance, adresse email, téléphone
 - Un CV mettant en valeur vos compétences actuelles
 - Une lettre de motivation pour participer à cette aventure de 6 semaines (par exemple, vous pouvez y décrire une expérience collective dont vous êtes fiers)
 - Le nom du conseiller (pôle emploi, cellule emploi...) qui vous suit et ses coordonnées
 - Le nom de l'Agence Pôle emploi où vous êtes inscrit + numéro demandeur d'emploi
 - La date d'inscription au Pôle Emploi

Dans le cas où nous aurions besoin de quelques précisions, vous serez peut-être appelé entre 9h et 18h par l'un de nos coachs ou animateurs.

A quel moment puis-je m'inscrire ?

Les inscriptions sont ouvertes du 16 juillet au 16 septembre.
Vous recevrez un mail validant votre inscription à l'opération.

Comment je saurais si je suis sélectionné ?

Vous recevrez un e-mail confirmant votre sélection au plus tard 10 jours avant le démarrage. Votre conseiller Pôle Emploi sera également informé.

Quel est mon statut pendant l'opération ?

Vous conservez votre statut de demandeur d'emploi. Votre participation à l'Entreprise Éphémère pour l'Emploi s'inscrit dans le cadre de votre recherche active d'emploi.

Votre Pôle Emploi est partenaire de l'opération et ne vous convoquera pas pendant les 6 semaines.

Est-ce que participer à cette opération m'apporte une rémunération ?

Aucune rémunération.

Cette opération reste dans le cadre de ma recherche d'emploi.

Que se passe-t-il entre l'inscription et le démarrage de l'entreprise éphémère ?

Une première réunion destinée à la découverte des associés et du lieu de l'entreprise éphémère se déroulera quelques jours avant le démarrage.

C'est un temps important pour répondre à toutes les questions. Chaque participant sélectionné doit bloquer son après-midi de 14:30 à 17:30.

Où est située l'entreprise éphémère ?

Elle est située au Technosite Aglo de Valence.

Est-elle facilement accessible ?

Oui, elle est accessible en transport en commun et en voiture...
On peut y accéder également en vélo électrique ou en scooter...
(à repérer)

Que se passe-t-il le 1^{er} jour dans l'entreprise ?

Vous avez rendez-vous à 8:30 à l'accueil de l'entreprise.
Vous allez prendre connaissance de vos outils de travail et lancer l'entreprise éphémère avec vos associés (trouver un nom, créer un logo, travailler la présentation, établir le règlement intérieur...).

Et les jours suivants ?

Chaque jour, vous définirez avec les coachs vos missions au sein de l'entreprise éphémère.

Pendant les 6 semaines, vous serez amené à changer de missions. Vous pourrez ainsi occuper successivement différents postes et faire des activités variées :

- Prospecter ensemble dans les zones d'activité.
- Contacter les entreprises par téléphone.
- Repérer les offres sur les réseaux sociaux et la presse locales.
- Assurer la communication de l'opération sur le territoire.
- Faire venir des médias et des employeurs dans l'entreprise éphémère...



Quel est la durée de l'entreprise éphémère ?

L'entreprise éphémère va durer 6 semaines à raison de 4 jours par semaine : du mardi au vendredi.

Quels sont les jours d'ouverture de l'entreprise éphémère ?

L'entreprise éphémère pour l'emploi est ouverte du mardi au vendredi de 8h30 à 17h. Le lundi peut être dédié à un temps de travail personnel.

Que se passe-t-il le lundi ?

L'entreprise éphémère est fermée le lundi. Ce jour-là peut être dédié à un travail personnel pour préparer vos entretiens de recrutement pour les offres sur lesquelles vous vous êtes positionnées, rencontrer vos futurs employeurs.

Quels sont les horaires de l'entreprise éphémère ?

Les horaires de l'entreprise éphémère sont de 8h30 à 17h avec une pause déjeuner : comme dans une véritable entreprise.

Que se passe-t-il à la pause déjeuner ?

L'entreprise ne délivre pas de ticket restaurant donc il faut mieux prévoir d'apporter son déjeuner chaque jour (solution la plus économique).

Que passe-t-il si je ne viens pas une journée ?

L'entreprise éphémère a besoin de chacun pour fonctionner quotidiennement.

Toute absence (autre que pour raisons de santé) est considérée comme un manque de motivation à la recherche d'emplois, et peut faire l'objet d'une décision d'arrêt du programme par les coachs pour la personne qui a été absente.

Est-ce qu'il y a un défraiement prévu pour les déplacements en véhicule personnel ?

En principe, non. Mais des exceptions pourront être faites au cas par cas et si le propriétaire du véhicule transporte avec soi d'autres participants dans le cadre des opérations de prospection. Il devra alors fournir une facture du plein d'essence.

Est-ce que l'entreprise éphémère est assurée ?

Le lieu est assuré. Il n'y a pas lieu d'assurer les personnes car le participant fait les différentes démarches dans le cadre de sa recherche d'emploi. En cas de problème sur le lieu de l'entreprise éphémère, il est souhaitable que chaque participant soit à jour de son assurance responsabilité civile.

Pourquoi signer une décharge de responsabilité ?

L'Entreprise Ephémère n'est pas une personne morale. Elle ne peut donc pas assurer les personnes. Chaque participant est assuré dans le cadre de sa responsabilité civile.

Pourquoi être « associé » ?

Pour se présenter d'égal à égal devant un chef d'entreprise. Pour sortir de la posture de demander si l'entreprise recrute et prendre la posture d'offrir un service à l'entreprise en recueillant ses besoins en recrutement. Pour apporter un éclairage au chef d'entreprise sur le marché local de l'emploi.

Puis-je accepter des missions d'intérim/ponctuelles pendant l'entreprise éphémère ?

Non, car le dispositif nécessite d'être libre 4 jours par semaine pendant les 6 semaines de l'Entreprise Ephémère.

Est-ce que c'est embêtant, si je ne sais pas bien lire/écrire/parler le français ?

Oui, car vous allez devoir utiliser des outils informatiques qui vont accompagner votre recherche d'emploi. Vous allez également développer votre image sur les réseaux sociaux, ce qui nécessite de naviguer sur internet.

Comment s'organise le temps de recherche personnel (réponse à offre, et préparation d'entretien) pendant les 6 semaines ?

Une plateforme Web va vous accompagner tout au long de l'aventure : elle est accessible 24h sur 24h.

Vous trouverez 2 espaces MY entreprise MY coach emploi : vous pourrez postuler en direct sur les offres, vous recevrez des alertes pour les offres correspondant à votre profil et vous pourrez vous positionner. Vous y trouverez des modules pour vous préparer à l'entretien d'embauche. La préparation des entretiens d'embauche se fera également avec l'appui des coachs, et avec l'appui du service RH de l'entreprise éphémère.

Personne ne part en entretien d'embauche sans avoir eu une préparation préalable.

Que passe-t-il si je décroche un job pendant le programme ?

Je quitte l'entreprise éphémère pour l'emploi pour démarrer chez mon futur employeur.

Que se passe-t-il le dernier jour de l'entreprise éphémère ?

Vous allez mener différentes actions :

- Compléter son CV sur la plateforme Web Pôle Emploi (insérer l'expérience entreprise éphémère).
- Noter vos entretiens de recrutement pour les semaines à venir.
- Prendre tous les contacts relatifs aux offres d'emploi sur lesquels vous vous êtes positionnée.
- Vérifier que vous pouvez accéder à la plateforme www.xxxx.fr depuis chez vous.
- Nettoyer tous ensemble les locaux pour les rendre en état à notre mécène.
- Fixer un rendez-vous collectif pour faire un bilan 6 mois après.

Et après

Je garde le lien avec mes associés via la plateforme Web « les entreprises éphémères pour l'emploi » pendant un an : l'accès au FORUM, l'espace MY coach Emploi pour organiser et suivre ma recherche d'emploi.

Je tiens au courant mes coachs de l'évolution de ma situation professionnelle.

Je poursuis avec quelques associés mes démarches de recherche d'emploi si j'en ai envie.